

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
ARR	2023	06	22	141	Services Techniques Municipaux - Fermeture à la circulation rue des Terrasses suite aux travaux dans le tunnel SNCF	6.1	Police municipale

**VILLE DE SAINT-VALLIER (DRÔME)
ARRÊTÉ DU MAIRE N°2023-141**

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation routière,

VU la demande en date du 22 juin 2023 des Services Techniques Municipaux, représentés par Monsieur BERROUACHEDI Abdelkader, Directeur des Services Techniques, suite aux travaux dans le tunnel SNCF,

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation,

ARRÊTE :

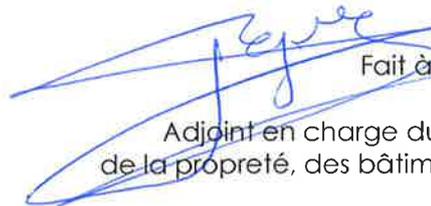
ARTICLE 1 : La rue des Terrasses sera fermée à la circulation et le stationnement interdit à l'angle de cette rue avec la place François Mitterrand à compter de ce jour et ce pendant toute la durée des travaux dans le tunnel SNCF,

ARTICLE 2 : Il sera également interdit aux piétons d'emprunter cette rue.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation, de protection seront mis en place, entretenus et déposés par les services municipaux.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services de la Mairie de Saint-Vallier, les agents de la Police Municipale et le commandant de la Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

 Fait à Saint-Vallier, le 22 juin 2023
Jean-Louis BEGOT
Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie,
de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux

